Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260305-DEL_02_26022026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 02 2026
Date de la convocation : 18 février 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 18 février 2026	L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 février à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 9 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; M. Franck BOTTEREL ; M. Stéphane LAURIOUX ; M. Yoann GUILLAUME ABSENTS : Mme Emilie JOUAN (procuration à Mr Gérard MÉROT) ; Mme Edith MERRANT, Mme Alice JOUAN ; Mr Wilfried LOISEL SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. David DUSSEUX

N°02-26022026 DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUI

Compte tenu d'une évolution positive des résultats de contrôle la station de traitement du bourg et l'obtention d'un classement conforme sous surveillance par l'agence de l'eau, il est souhaité de solliciter une modification du PLUI pour les parcelles ZV 132 « La porte Boissel » et ZV 145 « Impasse des Portes », sur lesquelles la création de futurs lotissements est prévue. Classées en zone 2AU, il est souhaité un passage en 1AU.

Par ailleurs, dans le cadre d'une demande de changement de destination d'une ancienne étable située en zone A au lieu- dit « La Brousse » mais non repérée au PLUI comme bâtiment susceptible de changer de destination, une modification est souhaitée afin de repérer le dit bâtiment indiqué par une flèche comme suit :



Vu la délibération du Conseil Municipal n°01-21052024 en date du 21 mai 2024 portant avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de Saint Brieuc Armor Agglomération arrêté lors du conseil d'Agglomération du 29 février 2024

Vu la délibération du Conseil D'agglomération n°DB-146-2025 en date du 26 juin 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Considérant la nécessité d'effectuer une demande de modification du PLUI suivant les raisons exposées ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260305-DEL_02_26022026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une modification du PLUI à savoir :

- *Passage en zonage 1AU pour les parcelles cadastrées ZV 132 «La Porte Boissel» et ZS 145 «Impasse des Portes»*
- *Repérage d'un bâtiment susceptible de changer de destination, parcelle cadastrée ZK 116 à « La Brousse »*

CHARGE Mr Le Maire d'effectuer la demande auprès du service urbanisme -planification de Saint Brieuc Armor Agglomération

Fait et délibéré le 26 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT